

PAR COURRIEL :

Montréal, le 11 mai 2015

Objet : Demande d'accès aux documents pour le 5595, avenue Royalmount,
(Mont-Royal), Montréal

V/Réf

Madame,

Nous donnons suite à votre demande d'accès, reçue le 1^{er} mai dernier, concernant l'objet précité.

Les documents demandés suivants sont accessibles. Il s'agit de :

1. Fiche de gestion des terrains contaminés #2986; 2 pages
2. Rapport d'Inspec-sol daté du 20 septembre 1994; 3 pages
3. Addenda au rapport d'Inspec-sol daté du 7 décembre 1994; 2 pages
4. Certificat d'autorisation daté du 9 septembre 2010; 2 pages
5. Évaluation environnementale de site Phase I, _____, datée de décembre 2012; 63 pages, excluant les annexes A, B, D et les pages 43-44
6. Caractérisation environnementale Phase II, _____, datée de février 2013; 329 pages, excluant l'annexe D
7. Caractérisation environnementale Phase II complémentaire, _____, datée de février 2013; 182 pages, excluant les annexes D et F
8. Formulaire d'attestation du résumé de l'étude de caractérisation daté du 25 février 2013; 4 pages
9. Formulaire d'attestation de l'étude de caractérisation daté du 27 février 2013; 26 pages
10. Approbation d'un plan de réhabilitation daté du 22 août 2013; 2 pages
11. Addenda au plan de réhabilitation _____, daté du 21 mars 2014; 259 pages, excluant les annexes A et D
12. Note au dossier datée du 2 avril 2015; 2 pages

Cependant, en vertu du Règlement sur les frais exigibles pour la transcription, la reproduction et la transmission de documents et de renseignements personnels, (RLRQ, chapitre A-2.1, r. 3) des frais de 332,88 \$ sont applicables, soit 876 pages à 0,38 \$ chacune. De ce montant, une franchise de 7,45 \$ est soustraite, réduisant les frais à 325,43 \$. Nous vous ferons parvenir les documents demandés à la suite de la réception de votre chèque de 325,43 \$, fait à l'ordre du ministre des Finances et transmis à l'adresse suivante : 5199, rue Sherbrooke Est, bureau 3860, Montréal, Québec, H1T 3X9.

Par ailleurs, vous noterez que dans certains documents des renseignements ont été masqués en vertu des articles 23, 24 et/ou 53 et 54 de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (RLRQ, chapitre A-2.1).

Conformément à l'article 51 de la Loi, nous vous informons que vous pouvez demander la révision de cette décision auprès de la Commission d'accès à l'information. Vous trouverez en pièce jointe une note explicative concernant l'exercice de ce recours, ainsi qu'une copie des articles précités de la Loi.

Si vous désirez des renseignements supplémentaires, vous pouvez vous adresser à la soussignée, au numéro 514-873-3636, poste 241.

Veuillez agréer, Madame, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Version originale signée par

IT/it

Isabelle Tremblay
Répondante de la Loi sur l'accès
aux documents

p.j. (articles et recours)

MONTRÉAL

SYSTÈME DE GESTION DES TERRAINS CONTAMINÉS FICHE TECHNIQUE

IDENTIFICATION

NO FICHE GTC : 2986

NO LIEU : X2006792

ANCIEN NO GTC : 06406

DOSSIER

NOM LÉGAL DU LIEU D'INTERVENTION : Système de contrôle Goodrich Itée

NOM DE LA FICHE GTC : Systèmes de contrôle Goodrich Itée

TYPES DE PROPRIÉTAIRE

Privé

SECTEURS D'ACTIVITÉ ÉCONOMIQUE

Milieu(x) receteur(s) affecté(s) : Sol et eau souterraine

LOCALISATION

ADRESSE CIVIQUE DU LIEU D'INTERVENTION

ADRESSE

5595, avenue Royalmount
Mont-Royal (Québec)

MUNICIPALITÉ

Mont-Royal

MRC

Ville de Montréal

CODE POSTAL

H4P 1J9

LOCALISATION CADASTRALE

LOT

RANG, CONCESSION ...

CADASTRE

CADASTRE DU QUÉBEC

1679029

COORDONNÉES

NO MATRICULE : - -

DEG.DEC.NAD83

LATITUDE : 45,4943822896

LONGITUDE : -73,6674556294

AUTRES ADRESSES AFFECTÉES PAR LA CONTAMINATION

ADRESSE

MUNICIPALITÉ

CODE POSTAL

CARACTÉRISTIQUES

ÉLÉMENT DÉCLENCHEUR : Cessation d'activité

VOLUMES DES SOLS EN M³

	PLAGE B-C	>C	>B (TOTAL)
CONTAMINÉS INITIAUX		725	
TRAITÉS / EXCAVÉS			
RÉSIDUELS (*)			

SUPERFICIE TOTALE DU TERRAIN EN M² : 9 716

SUPERFICIE AFFECTÉE EN M² : 415

QUALITÉ DES SOLS AVANT RÉHABILITATION : > RESC

QUALITÉ DES SOLS RÉSIDUELS APRÈS RÉHABILITATION :

TYPES DE SOLS :

REMBLAI HÉTÉROGÈNE :

ÉPAISSEUR EN M :

NATURE DES CONTAMINANTS

SOLS

Chlorure de vinyle (chloroéthène)

Dichloro-1,2 éthène (cis et trans)

Hydrocarbures pétroliers C10 à C50

TYPE DE CONTAMINATION POUR LES SOLS : ORGANIQUE

EAU SOUTERRAINE

Dichloro-1,2 éthène (trans)

Trichloro-1,1,1 éthane

EAU SOUTERRAINE

PHASE LIBRE

Aucune Présente Éliminée

PROGRAMME DE SUIVI

Aucun En cours Terminé

EAU SOUT. RÉHABILITÉE

DÉPASSEMENT DES CRITÈRES D'USAGE POUR L'EAU DE SURFACE ET D'ÉGOUT : Oui

DÉPASSEMENT DES CRITÈRES D'USAGE POUR L'EAU DE CONSOMMATION : Non applicable

DÉPASSEMENT DU SEUIL D'ALERTE SEULEMENT :

MONTRÉAL
SYSTÈME DE GESTION DES TERRAINS CONTAMINÉS
FICHE TECHNIQUE

IDENTIFICATION

NO FICHE GTC : 2986

NO LIEU : X2006792

ANCIEN NO GTC : 06406

TRAITEMENT DU DOSSIER

ACCEPTÉ AU PROGRAMME CLIMATSOL

SOUS ENQUÊTE

ANNÉE D'OUVERTURE : 1991

ACCEPTÉ AU PROGRAMME REVI-SOLS

RECOURS ADMINISTRATIF OU CIVIL

ANNÉE DE FERMETURE :

GÉRÉ PAR ÉVALUATION DE RISQUE

NO GTE : GTE-

ÉTAPES D'AVANCEMENT

	NON-NÉCESSAIRE	ÉTAPE INITIÉE	ÉTAPE TERMINÉE / ANNÉE
CARACTÉRISATION	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> 2013
RÉALISATION DES TRAVAUX DE RÉHABILITATION	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
CONTRÔLE DES OUVRAGES ET SUIVI POST-RÉHABILITATION		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

TECHNIQUES DE RÉHABILITATION

IN SITU

RESPONSABLES DU DOSSIER

Boivin, Philippe
Pépin, Guylaine

DÉTAILS DU TRAITEMENT IN SITU

<u>CATÉGORIE DE CONTAMINANTS TRAITÉS IN SITU</u>	<u>QUALITÉ DES SOLS DE CHAQUE CATÉGORIE DE CONTAMINANT</u>	
	AVANT TRAITEMENT	APRÈS TRAITEMENT

CONTEXTE PARTICULIER D'UTILISATION

DURÉE DES TRAVAUX SUR LE TERRAIN

ÉCHEC AU TRAITEMENT:

DÉBUT RÉEL :

FIN RÉELLE :

DURÉE : Jour(s)

SUPERFICIE TRAITÉE IN SITU EN M² :

TRAVAUX RÉALISÉS PAR:

VOLUME TRAITÉ IN SITU EN M³ :

ANNOTATION DE LA FICHE

SAISIE PAR SOPHIE LACHANCE
CONVERSION 1,7 T/M3

DATE DE CRÉATION : 1990-01-01

DERNIÈRE DATE DE SAISIE : 2013-08-01

DATE D'IMPRESSION DE LA FICHE : 2015-05-11

Montréal, le 9 septembre 2010

CERTIFICAT D'AUTORISATION
(article 22)

Systèmes de Contrôles Goodrich limitée
5595, avenue Royalmount
Ville de Mont-Royal (Québec) H4P 1J9

Objet : Exploitation d'une usine d'assemblage, d'entretien et de réparation
de pièces aéronautiques
N/Réf. : 7610-06-01-07472-10
400749327

Mesdames,
Messieurs,

À la suite de votre demande de certificat d'autorisation datée du 20 octobre 2009, reçue le 21 octobre 2009 et complétée le 13 juillet 2010, j'autorise, conformément à l'article 22 de la Loi sur la qualité de l'environnement (L.R.Q., chapitre Q-2), le titulaire ci-dessus mentionné à réaliser le projet décrit ci-dessous :

- Exploiter une usine d'assemblage, d'entretien et de réparation de pièces aéronautique située sur le terrain désigné au registre foncier par le lot 1 679 029 du cadastre du Québec et portant l'adresse civique 5595 avenue Royalmount dans la Ville de Mont-Royal.

CERTIFICAT D'AUTORISATION

- 2 -

N/Réf. : 7610-06-01-07472-10
400749327

Le 9 septembre 2010

Les documents suivants font partie intégrante du présent certificat d'autorisation :

- Lettre datée du 20 octobre 2009, reçue le 21 octobre 2009 signée par Monsieur art 53-54 accompagnée de la demande de certification;
- Courriel transmis le 13 janvier 2010 par Monsieur art 53-54 accompagné d'une lettre datée du 13 janvier signée par Monsieur
- Lettre datée du 8 juillet, reçue le 13 juillet 2010 et signée par Monsieur art 53-54 concernant des précisions techniques.

En cas de divergence entre ces documents, l'information contenue au document le plus récent prévaudra.

Le projet devra être réalisé et exploité conformément à ces documents.

En outre, ce certificat d'autorisation ne dispense pas le titulaire d'obtenir toute autre autorisation requise par toute loi ou tout règlement le cas échéant.

Pour le ministre,



PR/YG/ag

Pierre Robert
Directeur régional de l'analyse et de
l'expertise de Montréal, de Laval, de
Lanaudière et des Laurentides

Québec, le 22 août 2013

APPROBATION D'UN PLAN DE RÉHABILITATION
Loi sur la qualité de l'environnement
(RLRQ, chapitre Q-2, article 31.51)

Systèmes de contrôle Goodrich ltée
5595, avenue Royalmount
Mont-Royal (Québec) H4P 1J9

N/Réf. : 7610-06-01-07472-11
401058579

Objet : Réalisation d'un plan de réhabilitation

Mesdames,
Messieurs,

À la suite de votre demande d'approbation du plan de réhabilitation du 24 mai 2013, reçue le 4 juin 2013 et complétée le 9 août 2013, j'approuve, conformément à l'article 31.51 de la *Loi sur la qualité de l'environnement* (RLRQ, chapitre Q-2), la réalisation dudit plan, tel qu'il est décrit dans le document intitulé : « Plan de réhabilitation, mai 2013 » et les documents qui s'y rapportent et qui en font partie intégrante, le tout résumé ci-dessous :

Excavation et traitement *in situ* de sols contaminés, visant à atteindre les valeurs réglementaires de l'annexe II du *Règlement sur la protection et la réhabilitation des terrains*. Les sols contaminés excavés seront gérés conformément aux dispositions du *Règlement sur le stockage et les centres de transfert de sols contaminés*. S'il y a lieu, l'eau contaminée recueillie sera également gérée conformément à la réglementation;

Les travaux auront lieu sur le lot 1 679 029 du cadastre du Québec, dont l'adresse civique est le 5 595, avenue Royalmount, à Mont-Royal.

Les documents suivants font partie intégrante de la présente approbation d'un plan de réhabilitation :

- « Évaluation environnementale de site - phase I, Systèmes de contrôle Goodrich ltée, 5595, avenue Royalmount, Mont-Royal, Québec », préparé par art 23-24 inc. et daté du mois de décembre 2012;

Le 22 août 2013

- « Caractérisation environnementale phase II, Systèmes de contrôle Goodrich ltée, 5595, avenue Royalmount, Mont-Royal, Québec », préparé par art 23-24 et daté du mois de février 2013;
- « Caractérisation environnementale phase II complémentaire, Systèmes de contrôle Goodrich ltée, 5595, avenue Royalmount, Mont-Royal, Québec », préparé par art 23-24 et daté du mois de février 2013.

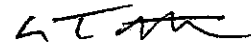
En cas de divergence entre ces documents, l'information contenue au document le plus récent prévaudra.

Le plan devra être réalisé conformément à ces documents.

Cette approbation ne dispense pas le titulaire de prendre, le cas échéant, les mesures correctives nécessaires, conformément à toute loi et à tout règlement, pour toute contamination qui serait découverte pendant les travaux de réhabilitation ou subséquemment.

En outre, cette approbation ne dispense pas le titulaire d'obtenir toute autre autorisation requise par toute loi ou tout règlement, le cas échéant.

Pour le ministre,



Clément D'Astous
Sous-ministre

NOTE

DESTINATAIRE : Philippe Boivin

DATE : Le 2 avril 2015

OBJET : Avis professionnel

GESDOC : 7610-06-01-07472-11

Je sou mets à votre attention une note concernant le dossier mentionné ci-dessus. Le terrain appartient à la compagnie 8679533 Canada inc, situé au 5 595, avenue Royalmount à Mont-Royal, soit le lot 1 679 029 du Cadastre du Québec.

Les activités de nettoyage ont été effectuées entre le 4 juin 2013 et 1^{er} mai 2014, dans le cadre d'une cessation activités visées à l'annexe III du RPRT (fabrication de produits aérospatiaux et leurs pièces et autres activités de soutien au transport aérien).

Une approbation d'un plan de réhabilitation a été délivrée par le ministère le 22 août 2013 pour excavation et traitement in situ de sols contaminés.

Résumé du dossier

J'ai pris connaissance du rapport de nettoyage industriel « *ancien site de Goodrich Mont-Royal, 5595 avenue Royalmount, Mont-royal* », daté du mois de juin 2014, signé par messieurs art 53-54 de la compagnie art 23-24

Les activités de démantèlement et de nettoyage industriel ont été effectuées entre le 4 juin 2013 et le 1^{er} mai 2014 sur le site.

Selon le rapport deux compresseurs et trois réservoirs d'eau chaude ont été nettoyés, démantelés et retirés de l'usine pour recyclage.

Environ 500 vérifications ponctuelles de diverses surfaces de l'usine dont 101 échantillons de frottis, quatre échantillons de carotte de béton ont été réalisées. Tous les résultats d'analyse des surfaces nettoyées étaient inférieurs aux critères applicables du *Règlement sur les matières dangereuses*.

Les matières résiduelles dangereuses et non dangereuses ont été retirées du site par art 23-24 pour élimination ou traitement dans des sites autorisés.

Direction régionale de l'analyse
et de l'expertise de Montréal,
Laval, Lanaudière et Laurentides.
Bureau de Montréal.

Téléphone : (514) 873-3636 poste 299
Internet : www.mddelcc.gouv.qc.ca

Recommandations/Actions

- Le rapport soumis est recevable;
- S'assurer de recevoir le rapport de réhabilitation attesté à la fin des travaux.



Samir Seladji,
Analyste